


[Accueil particuliers](#) > > [Parcs naturels régionaux](#)


VOS DROITS ET DÉMARCHES :

▼ [Parcs naturels régionaux](#)

Les parcs naturels ont pour objet:

- de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.

Les parcs naturels ont aussi pour objet :

- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités et de contribuer à des programmes de recherche.

Création des [parcs naturels régionaux](#)

Un territoire est classé parc naturel par décret et se voit ainsi conférer la marque "Parc naturel régional" par le ministère chargé de l'environnement.

Un parc se crée sur un territoire au patrimoine culturel et naturel riche mais à l'équilibre menacé.

Une charte est élaborée par la région avec l'accord des collectivités territoriales concernées et en concertation avec les partenaires intéressés.

Elle fixe les objectifs à atteindre, les actions à mener et les mesures pour les mettre en oeuvre.

Elle engage pour 10 ans ses signataires ainsi que l'Etat.

Passé ce délai, une procédure de révision permet, après avoir dressé un bilan, de reconduire éventuellement le classement du parc pour 10 ans.

Les parcs naturels régionaux au nombre de 44 sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Gestion des parcs naturels régionaux

Fondé sur la solidarité intercommunale, le parc naturel régional est géré par un organisme qui regroupe la région et les collectivités territoriales concernées (syndicat mixte).

Pour toute information, adressez-vous:

- aux directions des parcs naturels régionaux,
- à la fédération des parcs naturels de France,
- au ministère chargé de l'écologie, direction de la nature et des paysages.

Textes de référence

- Code de l'environnement: articles L333-1 à L333-4

Pour plus d'information, les services à contacter :

● **Ministère chargé de l'écologie**

Ministère de l'Écologie et du
Développement durable
Direction de la nature et
des paysages
Bureau des échanges internationaux
d'espèces menacées
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP

Tél: 01 42 19 20 21

<http://www.environnement.gouv.fr>

Service-public.fr, adresses nationales

● **Fédération des parcs naturels de France**

Fédération des parcs naturels
régionaux de France
4, rue de Stockholm
75008 Paris

Tél: 01 44 90 86 20

<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm>

.fr/

Service-public.fr, adresses nationales



● **Recherche dans tous les thèmes de vos droits et démarches**

Tapez un ou plusieurs mots, ex. : contrat de travail

[Liste des mots clés disponibles](#)

 [envoyer cette page](#)

 [format pour l'impression](#)

[Aide](#) | [Faire une remarque sur cette page](#) | [Poser une question à l'administration](#) | [Informations sur service-public.fr](#)

© La Documentation française